

## Contre le « manager-bashing », avec le SMPS, exigeons le respect de nos fonctions d'encadrement et de direction

Outre la mise en cause ministérielle du management des EHPAD et l'interventionnisme ministériel face aux accusations de harcèlement des directions, on constate dans certains départements de notre région qu'ARS et Conseils départementaux n'hésitent pas à s'immiscer de manière intolérable dans la gestion des établissements, et à désavouer les directeurs, voire à leur demander de partir. Ainsi, un EHPAD de la région a fait l'objet d'une inspection inopinée car... la Direction avait refusé des dates de congés à un agent, dans l'intérêt du service...

De plus en plus de cadres peuvent voir leur autorité contestée ou se voir même accusés de harcèlement quand ils demandent simplement à un agent de faire son travail...

Dans ce contexte, le ministère prépare un décret sur une procédure de médiation régionale dont la saisine sera ouverte à tous les agents. Si la médiation peut être souhaitable, le SMPS exigera des garanties pour que cette médiation ne vire pas au manager-bashing.

Dans tous les cas, face aux immixtions de nos tutelles, n'hésitez pas à solliciter vos collègues du bureau SMPS dans votre région pour soutien, accompagnement et action collective: : [smpsgrandest@gmail.com](mailto:smpsgrandest@gmail.com) et coordonnées des collègues du bureau sur [www.smpsante.fr](http://www.smpsante.fr)

L'union et l'action collective feront notre force.

## Des financements à la hauteur des enjeux pour nos aînés

Le SMPS se félicite de la suspension de la réforme du financement de la dépendance et des conclusions du rapport IBORRA sur les EHPAD qui font rêver tous les professionnels d'EHPAD que nous sommes.

Néanmoins, le risque est grand que ces conclusions restent lettre morte, faute de volonté des pouvoirs publics de débloquer les financements pour leur mise en œuvre, Ensemble, continuons d'exiger des financements à la hauteur des conclusions du rapport IBORRA pour une prise en charge de qualité des personnes âgées.

## Le SMPS leader de l'action collective pour la reconnaissance des ingénieurs hospitaliers

Le corps des ingénieurs hospitaliers reste la dernière roue du carrosse des statuts des ingénieurs de la fonction publique, en toute méconnaissance du niveau d'expertise, de complexité et de spécificité du métier, ils ne bénéficient pas de la dernière réforme des statuts des ingénieurs territoriaux de mars 2016.

C'est pourquoi, le SMPS a pris l'initiative, avec le soutien de l'Association des ingénieurs hospitaliers de France, de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, de l'Association Nationale des cadres et experts techniques hospitaliers, de l'Association Française des Ingénieurs Biomédicaux, de l'Association Nationale de l'Ingénierie en Organisation Hospitalière et de l'UNSA Territoriaux de demander au Ministère des Comptes publics la mise en œuvre de décrets statutaires communs aux fonctions publiques hospitalières et territoriales, sur le fondement de l'ordonnance du 13 avril 2017 relative à la mobilité dans la fonction publique.

**LA DATE EST CONFIRMEE ! FORUM SMPS DE LA REGION GRAND EST :  
VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 AU CHU BRABOIS DE NANCY**